



**Colloque international "Paix et constitutions", le 20 et 21 Septembre 2012 à Dijon**

**-résumés des interventions-**

## **La paix et l'organisation constitutionnelle des pouvoirs de guerre de l'exécutif**

**Dominique VOLUT**

Qui dirige l'armée en France?

La lecture de la Constitution ne donne pas une réponse définitive. On peut seulement constater une dyarchie. En effet, aux termes de l'article 15, le Président de la République est "le chef des armées". Or, les articles 20 et 21 offrent une toute autre lecture puisque le gouvernement "dispose de la force armée" et le Premier ministre est responsable de la défense nationale. Les textes inférieurs à la Constitution (L'Ordonnance du 7 janvier et les décrets qui organisent la Défense) ne font que confirmer cette dyarchie. De plus, l'histoire politique de la Vème République reste ambiguë sur le réel commandant de l'armée. En effet, si la lecture présidentialiste semble confiner le gouvernement à un rôle subordonné au Président, la Cohabitation remet en cause l'idée que le Président est le seul chef de l'armée.

On peut se demander si cette dyarchie serait facteur de paix ou plutôt de non-guerre dans le sens où la neutralisation au sein de l'exécutif limiterait l'emploi de la force armée.